

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-002**

L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 29

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Vente d'une partie de l'îlot du lotissement artisanal de Gâte Bourdelas à la SAS Nicolas Robert

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETAIRE : Gilles DELANGE

Considérant la demande de la SAS Nicolas Robert d'acquérir une portion de l'îlot 2 du lotissement artisanal de Gâte-Bourdelas, représentant une superficie estimée de 5 000 m² (plan en annexe) ;

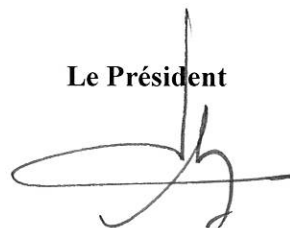
Vu l'avis n°2017-187VOO31 de France Domaine joint à la présente ;

Considérant que la passation définitive de l'acte est subordonnée à la réception du lotissement artisanal de Gâte-Bourdelas ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'autoriser** la vente d'une partie de l'îlot 2 situé sur la parcelle cadastrée ZL 16 sise Gate-Bourdelas à Saint-Yrieix-la-Perche d'une superficie globale estimée à 5 000 m² à la SAS Nicolas Robert domiciliée 25 bis avenue Jules Ferry à Saint-Yrieix-la-Perche pour un montant de 6,25 € H.T./m².
- **de désigner** Maître Jacques DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix-la-Perche pour la rédaction de l'acte.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'acte notarié et tout document relatif au présent dossier.

Le Président



D. BOISSERIE

